

Séance du 2 avril 2025

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 21
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : Unanimité

Convocation du : 19 mars 2025
Date d'affichage : 20 mars 2025

Acte rendu exécutoire par
télétransmission en Préfecture du
Nord le 7 avril 2025 et publication du
7 avril 2025.

Délibération N° 02-25-18

Etaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, Mme MASQUELEZ Corinne, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, M. MERESSE Alain, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. FILLIERE Patrick, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick, M. JANIACZYK Jean-Marc.

Absents excusés et représentés: M. LAGACHE Frédéric, M. VAN MEENEN Laurent, Mme DELEDICQUE Sylvie, Mme CLAEYMAN Isabelle, Mme DERBAY Savéria.

Absente excusée et non représentée: Mme RUBY Valérie

Secrétaire de séance: Mme CIESIELSKI Magali.

OBJET

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU C.C.A.S POUR L'EXERCICE 2025

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Considérant que le CCAS de Thumeries a besoin, pour son fonctionnement, d'une subvention d'équilibre de son budget d'un montant de 30 000 € au titre de l'exercice 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre CROXO, maire-adjoint délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux ressources humaines, et sur proposition de Madame le Maire,

Et après en avoir délibéré,



DECIDE à l'unanimité,

- Le versement d'une subvention d'équilibre au CCAS de Thumeries d'un montant de 30 000 € au titre de l'exercice 2025
- L'inscription des crédits de paiement à l'article 657363 au budget primitif 2025

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,


Magali CIESIELSKI.

Le Maire,


Nadège BOURGHELLE-KOS.